

**Interview d'Alain Lamassoure, ancien ministre, député européen,
publiée dans le journal belge "Le Soir" le 10 mai 2007**

« Que l'Europe devienne politique » Entretien avec Alain Lamassoure, le proche conseiller de Nicolas Sarkozy

Quelles sont les véritables intentions de Nicolas Sarkozy en matière européenne ? Nous avons interrogé l'eurodéputé UMP Alain Lamassoure, conseiller de Nicolas Sarkozy pour les affaires européennes. Alain Lamassoure, 63 ans, a notamment été ministre délégué aux Affaires européennes entre 1993 et 1995. Il a siégé à la Convention européenne. Il figure aujourd'hui parmi les ministrables.

Dès le 16 mai, le nouveau président devrait se rendre à Berlin. Pour bâtir quelle Europe ? Voici ses plans, selon son principal architecte.

Propos recueillis par Maroun Labaki

Nicolas Sarkozy a-t-il une « fibre européenne » ? Comme ministre, il n'était pas parmi les plus assidus à Bruxelles ; durant la campagne, il a beaucoup exalté la nation française ; il n'a dit mot de l'Europe au soir du premier tour, etc.

Moi, je ne suis absolument pas inquiet là-dessus. Nicolas Sarkozy a compris que l'avenir de la France passe par l'Europe, et par une Europe forte, par une Europe politique. De ce point de vue, il a tenu, à Bruxelles et à Strasbourg, des propos de caractère quasi fédéraliste.

C'est chez lui une conviction profondément sincère et c'est une conviction qu'il a renforcée dans son expérience gouvernementale. Au ministère de l'Intérieur, il a vérifié que, même sur des sujets qui sont au cœur des souverainetés nationales - la police, la lutte contre le grand banditisme, le terrorisme, les politiques de l'immigration -, si on ne prend pas des décisions cohérentes, et si on ne mène pas en réalité une politique commune au niveau communautaire, on est inefficace. C'est un de ceux qui souhaitent le plus ardemment, et le plus vite, que, sur tous ces sujets, on puisse passer à la compétence communautaire et à la décision à la majorité qualifiée, comme le proposait le projet de traité constitutionnel.

En France, la volonté de Nicolas Sarkozy était de réhabiliter la politique. Au niveau européen, il voudrait la même chose : que l'Europe devienne vraiment politique, que, quand on va à Bruxelles, on fasse des choix tranchés, des choix politiques, et que l'on ne se contente pas de laisser la Commission gérer le grand marché.

C'est pour ça qu'on a besoin des dispositions institutionnelles du projet de Constitution, de manière à donner à l'Europe à la fois un système de décision efficace, une responsabilité démocratique - avec le pouvoir de codécision du Parlement - et des autorités européennes légitimes pour parler au nom de l'Europe, qu'il s'agisse du président du Conseil européen ou du président de la Commission européenne.

C'est très significatif que la première initiative qu'il va prendre, après avoir prêté serment et reçu l'investiture solennelle, c'est, le jour même, de se rendre à Berlin pour rencontrer la présidence du Conseil européen.

Le jour même ?

C'est ce qui est envisagé. Pour le 16 mai.

Mais pourquoi n'est-il pas venu plus souvent à Bruxelles ?

Le problème, c'est le conseil JAI, qui est une espèce de machine complètement inefficace, où cinquante-quatre ministres de l'Intérieur et de la Justice doivent prendre les décisions importantes à l'unanimité ! Le ministre français, sur chaque sujet, a deux minutes de parole. Nicolas Sarkozy, comme beaucoup de ses collègues, ne voulait pas perdre 48 heures, alors qu'il avait d'autres choses à faire. C'est cette Europe-là dont il ne veut plus ! C'est pour cela qu'il veut un nouveau traité.

Parlons-en. Cette approche ambitieuse est-elle compatible avec le projet de « traité simplifié » ? Jusqu'où allez-vous simplifier ?

Moi, j'ai une présentation très simple. Nous prenons comme base, et comme base unique, le projet de traité constitutionnel. Nous le comparons au traité de Nice, et nous travaillons avec une paire de ciseaux. Donc, je ne change la rédaction de rien. Je n'ajoute rien. Je retranche du projet de Constitution tous les articles qui ne représentent pas une novation juridique - complément, modification, abrogation - par rapport au traité de Nice.

Concrètement, cela veut dire que les trois quarts des articles de la troisième partie peuvent être abandonnés. Dans la troisième partie, il y a deux douzaines d'articles qui représentent des novations juridiques ; ceux qui prévoient la liste des matières dans lesquelles on passe de l'unanimité à la majorité qualifiée, qui précisent les fonctions du ministre des Affaires étrangères de l'Union, qui concernent l'Agence européenne de défense, etc.

La deuxième partie : Charte des droits fondamentaux, soixante articles. Si on veut faire un traité ordinaire, il vaut mieux que les droits de la personne humaine n'y figurent pas - c'est un des éléments qui contribuent à donner un caractère constitutionnel au traité de 2004. Il suffit d'avoir un article de référence, du genre : L'Union reconnaît et respecte la Charte des droits fondamentaux adoptée par le Conseil européen à Nice le 7 décembre 2000. On élimine cinquante-neuf articles d'un coup...

Il reste la première partie, soixante articles. Là, on peut aussi tailler, en éliminant des articles qui avaient été introduits par la Convention pour clarifier la présentation de l'Union européenne.

Une fois qu'on a fait ça - et évidemment changé le vocabulaire pour supprimer partout Constitution -, on se retrouve avec 120 ou 130 articles, au lieu de 448, et un traité ordinaire. Qui peut être soumis à ratification par le Parlement national...

J'observe que les principaux partenaires à qui nous avons commencé d'en parler, ma foi, voient les choses d'une manière assez proche de nous.

Nicolas Sarkozy va-t-il soumettre ce plan à Angela Merkel ?

Il fera comme les autres : il arrivera avec un document répondant au questionnaire de Madame Merkel.

Nous avons déjà eu beaucoup d'échanges verbaux, et des réunions de travail officieuses, avec les collaborateurs de Madame Merkel.

Et s'il y a blocage ? La France de Nicolas Sarkozy sera-t-elle en faveur d'une « avant-garde » ?

Notre analyse, c'est que l'on peut faire de la géométrie variable, ou de l'avant-garde, ou de la coopération renforcée, sur toutes les compétences s'ajoutant au marché intérieur. Par contre, on ne le peut pas sur les institutions et sur le mode de décision.

Notre conviction, c'est que désormais toute proposition utile pour l'Union européenne doit être faite aux Vingt-Sept. Libres à ceux qui ne voudraient pas avancer de dire aux autres de continuer sans eux. Donc, nous ne distinguons pas de nous-mêmes les bons Européens et les autres, avec un préjugé qui d'ailleurs serait arrogant - et la France, depuis l'échec du référendum, ne peut plus se permettre l'arrogance...

Passons à la Turquie. Nicolas Sarkozy n'en veut pas dans l'Union. Mais va-t-il bloquer les négociations d'adhésion ?

Je pense qu'il en parlera avec ses partenaires. Il a en effet pris des positions très fermes. En même temps, on ne peut pas ne pas tenir compte de ce qui se passe en ce moment en Turquie : une véritable crise institutionnelle, avec laquelle nous ne voulons pas interférer.

Nicolas Sarkozy souhaite une réorientation des négociations avec la Turquie, pas du tout une rupture. Il souhaite mettre au point un nouveau type de relations avec elle, et sans doute avec d'autres pays, puisqu'il a évoqué l'idée d'une Union euro-méditerranéenne.